

Jeu Axtem Web – Bons d'achat

1. Société organisatrice

La S.A.S. AXTEM Inscrite au RCS de Lyon sous le Numéro 452.683.949 dont le Siège Social se trouve 26 Rue Émile Decorps – 69100 VILLEURBANNE - organise du 16/03/17 au 15/01/2018 un jeu gratuit et sans obligation d'achat accessible exclusivement via le site www.axtem.fr. Un jeu dénommé : Jeu Axtem web 4000€ de bons d'achats à gagner.

2. Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse incluse). La société AXTEM se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et/ou électronique des participants.

Sont exclus de toute participation au présent jeu et de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement, l'ensemble du personnel de la société AXTEM et des partenaires, y compris leurs familles et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non).

3. Modalités de participation

Pour participer, le consommateur se rend sur le site www.axtem.fr. Il accède au module du jeu en cliquant sur le visuel dédié sur la page d'accueil. Il renseigne ses coordonnées dans le formulaire de participation, sélectionne le magasin Axtem de son choix dans la liste et valide. Le consommateur peut s'inscrire chaque mois de l'année pour tenter de gagner.

4. Sélection des gagnants

Un tirage au sort est réalisé le 15 de chaque mois par la société organisatrice, à partir du mois de mars et jusqu'à la fin de l'année 2017. Ce tirage est réalisé uniquement parmi les participants de la période en cours (du 16 du mois précédent jusqu'au 15 du mois en cours à 23h59). Il désignera de manière aléatoire 8 gagnants. Le gagnant devra se conformer au présent règlement. S'il s'avérait qu'il ne réponde pas aux critères indiqués, son lot ne lui serait pas attribué. Le gagnant ne pourra plus participer pour les tirages suivants.

5. Présentation de la dotation

Chaque gagnant remporte un bon d'achat d'une valeur de 50€ à valoir dans le magasin Axtem a renseigné dans son formulaire de participation. Ce bon est utilisable pour un total d'achat d'une valeur minimum de 299€ TTC sur une sélection de produits proposée par le magasin Axtem avant le 31 décembre 2017. La dotation offerte est strictement nominative et ne peut donc pas être cédée à une autre personne. Dans l'hypothèse où le gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, bénéficier de tout ou partie de la dotation gagnée, dans les conditions décrites dans le présent règlement, il perd le bénéfice complet de ladite dotation et ne peut prétendre à une quelconque indemnisation ou contrepartie.

6. Délivrance de la dotation

Chaque gagnant reçoit par e-mail (adresse renseignée sur le formulaire de participation) un coupon précisant : son nom, le magasin Axtem concerné, la valeur du bon et les conditions de son utilisation. Pour bénéficier de l'offre, le gagnant se rend dans son magasin Axtem avec le coupon imprimé. Après chaque tirage le nom des gagnants sera mentionné sur le site [axtem.fr](http://www.axtem.fr).